

Un autre regard sur les complots serviles à l'île Bourbon (XVIII^e -XIX^e siècles)

Audrey CAROTENUTO

(Université d'Aix-en-Provence, CEMAF)

L'établissement d'un régime inégalitaire par la violence ne va pas sans réactions. La genèse des sociétés esclavagistes coloniales s'accompagne partout d'affrontements, qu'ils soient consécutifs à la colonisation comme les génocides perpétrés aux Amériques contre les indigènes, ou successifs à l'implantation d'un régime discriminatoire. Dans la société bourbonnaise, vierge de tout peuplement, l'implantation coloniale française est parallèle à l'immigration de travailleurs forcés, qui d'un statut flou évoluent rapidement vers un statut d'esclave. Dans ce processus, un rapport de force émerge, nourri des réactions serviles à la contrainte auxquelles répondent des répressions coloniales. Les rythmes de ce dialogue pointent les respirations sociales de l'île. L'étude des résistances serviles consiste à souligner tous les modes de contestation émanant des esclaves dirigés contre la colonie, qu'ils soient ostensibles, inconscients ou indirects. Dans une définition large du concept de résistance, trois familles distinctes émergent¹ : celles relevant de la préservation, celles provoquées par la rupture, celles amenant à la violence.

La dernière catégorie, que Josette Fallope² appelle la « résistance-agression », constitue une voie radicale sous-tendant différentes formes d'opposition de véhémence variable : l'esclave peut exprimer

1. Typologie inspirée de Josette FALLOPE, *Esclaves et citoyens. Les Noirs à la Guadeloupe au XIX^e siècle dans les processus de résistance et d'intégration (1802-1910)*, Société d'Histoire de la Guadeloupe, Basse-Terre, 1992, 713 .

2. *Ibid.*

une violence ordinaire menant d'une insubordination à une agression physique ; il peut décider d'attenter aux siens ou à soi-même dans une dynamique d'autodestruction ; enfin il peut viser la détérioration des biens de production et l'exécution des représentants de l'autorité.

La forme la plus radicale et la plus aboutie de la « résistance-agression » consiste en l'élaboration d'un complot. Une révolte servile utilise tous les moyens les plus frontaux pour arriver à ses fins : meurtre, incendie, marronnage armé, pillage, etc. Localisée ou générale, elle peut constituer un péril majeur pour la colonie, isolée de tout renfort militaire, handicapée par une prédominance servile marquée.

Le complot servile est également redoutable dans l'imaginaire qu'il véhicule, surtout depuis la réussite outre-Atlantique de la révolte des esclaves de Saint-Domingue en 1791³. Dans une des plus prospères possessions françaises d'outre-mer, vont s'agréger des revendications abolitionnistes d'esclaves marrons (à l'origine du mouvement) et des velléités égalitaires du groupe des Affranchis donnant naissance à une guerre impliquant Espagnols, Anglais et Français ; avant l'indépendance, conséquence ultime, ce mouvement conduit à une abolition effective de l'esclavage en 1793, laissant les planteurs sans recours. Le succès indéniable de l'insurrection noire de Saint-Domingue va tant marquer les esprits qu'il va agir comme un véritable spectre, poussant les colonies dans une posture paranoïde. La peur du péril noir est tantôt bravée par les conservateurs pour justifier les mesures répressives préventives ; elle est souvent à la source de nombreux fantasmes suscitant dans la plupart des possessions outre-mer, et à fortiori dans les lointaines Mascareignes, des formes d'hystéries collectives autour de projets embryonnaires de révolte, hystéries suivies de rétractations épistolaires minimisant au final les intentions serviles⁴, tout ceci nous donnant un aperçu significatif du climat de tension.

3. Voir notamment Alain YACOU, *Saint-Domingue espagnol et la révolution nègre d'Haïti : 1790-1822 Commémoration du bicentenaire de la naissance de l'Etat d'Haïti, 1804-2004*, Paris, 583 p.

4. En 1832 par exemple, lors de la révélation du complot de Saint-Benoît, le Gouverneur Volvailly expose de manière édifiante dans une lettre au Ministre la grande inquiétude de la population face aux rumeurs d'agitation : « (...) effets immédiats de porter l'inquiétude chez les colons paisibles, d'arrêter les transactions et de ruiner le crédit. Il était à craindre que des doctrines imprudemment répandues ne finissent par éveiller chez les noirs des idées d'insubordination. Ces craintes n'étaient pas sans fondement. Le 4 de ce mois je fus informé qu'un complot venait d'être découvert à Saint-Benoît (...) Cela avait suffi pour répandre la consternation

Pourtant les réalités quantitatives sont parfois très éloignées du ressenti colonial. Les archives judiciaires abondent d'affaires de violences qui laissent en comparaison plus de traces que les formes de rébellion ambiguës et silencieuses que sont les préservations culturelles, cultuelles, ou même démographiques. Ainsi d'après notre étude statistique générale menée dans le cadre d'une thèse⁵ sur plus de 1270 affaires judiciaires de 1750 à 1848, les violences correspondent à 36%⁶ des affaires d'inculpations à Bourbon, se situant après les affaires de vols mais avant les cas de marronnage⁷. Néanmoins ce résultat est biaisé car il englobe l'ensemble des violences. Si nous devions isoler les coupables de complots qualifiés, ils ne représenteraient plus que 4,8% des jugés coupables toutes affaires confondues.

Au-delà de la rareté des phénomènes de rébellions collectives à la Réunion confirmée par les chiffres, l'historien manque de sources écrites : beaucoup de dossiers d'archives ont été perdus comme le

dans toutes les parties du quartier. La frayeur dont chacun se trouva saisi à la nouvelle du danger auquel il venait d'échapper fit qu'il le **considérait encore comme beaucoup plus grand qu'il ne le fut réellement** (...) Les habitants des hauts, ceux de la Plaine vinrent se réfugier au centre du quartier, abandonnant leur propriété, leur exploitation et leur atelier. La consternation était à son comble et l'effroi général. (...) Cependant comme on s'attendait à une attaque de noirs, on avait organisé des milices. La milice avait cent fusils, je lui en envoyais soixante de plus ainsi que des munitions. Je fis partir 25 hommes du régiment d'infanterie de marine commandé par un officier auquel je confiais le commandement du quartier. **C'était plus qu'il n'en fallait** pour tenir tête à tous les noirs de Saint-Benoît qui n'avaient pas d'armes. Ce qu'il y avait de plus important, c'était de connaître les conspirateurs. M. le procureur du roi et le juge d'instruction eurent l'ordre de se rendre immédiatement sur les lieux. A peine ces magistrats fussent-ils arrivés qu'ils procédèrent à l'instruction (...) Quarante noirs furent arrêtés, plus de cent furent entendus (...) », CAOM, Reu carton 108 dossier 785 « Complot de Saint-Benoît (1832-33). Compte-rendu du procès aux Assises... ». Cette correspondance montre bien le lien entre la panique successive à la révélation du complot et la mise en place d'un système de surveillance et de répression très efficace fondée sur les rumeurs et le renseignement.

5. Audrey CAROTENUTO, « Les résistances serviles dans la société coloniale de l'île Bourbon (1750-1848) », Thèse de doctorat Nouveau Régime préparée sous la direction de Colette Dubois, Aix-en-Provence, 2006, III-1045 p.
6. Pourcentage calculé sur l'ensemble des cas répertoriés dans la base de données à partir du nombre total des inculpations ; sur l'ensemble des inculpations, 46% concernent des vols, 36% des violences (c'est à dire meurtres, voies de fait, insubordinations, viols, complots, incendies et suicides) et 17,8% des affaires de marronnage. Voir *Ibid.*
7. Néanmoins le marronnage est la deuxième résistance après le vol si l'on n'effectue pas de regroupement des différentes violences.

fascicule du complot étiqueté « très grave » de Saint-Leu⁸. En plus des pertes, d'innombrables affaires d'agitations ont été retranscrites de manière lacunaire avec la présence des instructions, mais souvent sans les jugements correspondants⁹.

Comment jauger dans ce contexte de l'influence des révoltes serviles sur la société bourbonnaise ? Les éléments laissés par l'histoire ne nous aident pas à avoir une vision claire car les contradictions sont nombreuses :

- Si l'on se réfère aux systèmes de protection mis en place par la colonie en terme de police, de justice, et d'administration, nous sentons que les autorités s'inscrivent dans un ressenti paranoïde où s'expriment les peurs latentes des assauts éventuels de l'ennemi intérieur.

- Parallèlement, l'historiographie est sans détour : les révoltes serviles sont dites limitées, voire inexistantes ; les esclaves réunionnais sont réputés pour leur docilité ; l'esclavage et les rapports maîtres-esclaves dans les Mascareignes sont renommés pour être plus « doux » qu'ailleurs tandis que les propriétaires élaborent sans cesse des discours paternalistes.

- Enfin, si nous essayons de comprendre les informations objectives sur ce sujet et même limités par des sources lacunaires, nous en arrivons aux mêmes constats que l'historien Claude

8. Hubert GERBEAU, « L'esclavage et son ombre, l'île Bourbon au XIX^e et XX^e siècles, » Thèse de doctorat d'Etat préparée sous la direction de Gérard Chastagnaret, Aix-Marseille I, 2005, 5 tomes, VI-1523 p., p. 119-120 : « André Scherer dirigeait les Services d'Archives de la Réunion à l'époque où je commençais mes recherches dans l'île. La lecture de son *Histoire de la Réunion* m'avait immédiatement orienté vers la « très grave insurrection d'esclaves » de Saint-Leu. J'espérais trouver dans les archives départementales des documents qui me permettraient de traiter la question. L'essentiel de ces documents avait été regroupé dans un même ensemble, dont malheureusement une seule trace restait (en note : Il s'agissait d'une simple fiche, dans un tiroir portant la mention : « Le dossier de cette affaire est perdu ». Le personnel des Archives pensait que la disparition était déjà ancienne et ne disposait d'aucune information sur celle-ci (...)) ».

9. Nous pensons notamment à certains protagonistes des complots dont nous ne retrouvons plus jamais la trace : dans le complot de 1779, trois jugements manquent (CAOM, Aix-en-Provence C3 13, C4 100) ; dans l'attaque menée en 1788 par une centaine de marrons dont on trouve des témoignages, nulle trace de jugement (ADR, L : carton 482) ; dans le complot contre la famille Dejean, on ne retrouve pas le jugement des esclaves Lamour, Toussaint, Gaspar, Michel et Agapit (Arch. Dép. la Réunion : L 449). Enfin de nombreux inculpés dans le complot de Saint-Leu (1811) et de Saint-Benoît (1832) disparaissent des archives.

Wanquet : la Réunion est en effet dépourvue de Spartacus noir¹⁰, c'est-à-dire de chef suffisamment crédible pour incarner des revendications ; aucune action cohésive communautaire n'est venue menacer l'ordre public ; dans les faits, il n'existe pas d'équivalent d'un Saint-Domingue à la Réunion.

Mais a-t-on vraiment la bonne grille de lecture ? Ne se laisse-t-on pas berner par une fâcheuse tendance à ne voir et à n'attendre que du spectaculaire ? À l'image du monde contemporain, nous pouvons nous demander si la crise majeure ou l'expression révolutionnaire doit masquer tous les autres épiphénomènes générant cette expression ? De même, ne doit-on pas sortir du prisme comparatiste étriqué et réducteur avec Saint-Domingue, qui fut après tout, avec en arrière-plan un cadre démographique et sociétal profondément original, la seule réussite incontestable de rébellion servile pendant la période esclavagiste moderne ? Enfin dans la lignée de F. Braudel, ne doit-on pas veiller à penser sur le temps long et à ne pas se laisser enfermer dans le clinquant de l'événement ?

Nous nous proposons de nous arrêter sur trois complots : à partir des sources et traces écrites laissées sur ces événements, nous souhaitons formuler une analyse renouvelée et en extraire des éléments communs nous donnant un bilan des spécificités de la révolte réunionnaise.

Les événements

Nous rappelons brièvement le déroulement des faits des trois révoltes que nous avons sélectionnées, c'est-à-dire les complots de Sainte-Rose en 1799, de Saint-Leu en 1811 et de Saint-Denis de 1835. Tous ont déjà donné lieu à des analyses complètes à partir de sources croisées¹¹. Nous nous attacherons davantage à leur mise en relation afin de mieux sonder les spécificités insulaires et de déconstruire les faux-semblants historiographiques.

10. Claude WANQUET, « Pas de 'Spartacus noir' aux Mascareignes ou pourquoi et comment l'abolition de l'esclavage y fut esquivée de 1794 à 1802 », *Slavery in south west indian ocean*, Maurice, 1989, 406 p.

11. Pour le complot de Sainte-Rose, l'approche la plus complète est celle de Claude WANQUET, *Histoire d'une Révolution*, Marseille, Marseille 1980-1984, 3 volumes, Tome III, 1984, *Le temps des orages : juillet 1796-1803*, 622 p. Pour le complot de Saint-Leu et celui de 1835, voir notamment Hubert Gerbeau, *op. cit.*

Le complot de Sainte-Rose est révélé le 30 vendémiaire an VIII (12 octobre 1799) dans un climat suspicieux et tendu. Adonis, jeune cuisinier malgache dénonce à son maître l'obscur attitude de l'esclave Jacoto qui aurait « dans son mouchoir quantité de petits morceaux de racines propres à faire devenir fous les blancs, dont il faisait la distribution dans le quartier » et il affirme que « dimanche prochain, il devait venir un grand nombre de noirs (500 d'après lui) qui tueraient les blancs à la comédie ». Dans l'instruction confiée à Demars, président de la nouvelle commission prévôtale du nord, Jacoto dévoile la conjuration dont le but était selon lui « l'extermination des blancs » par l'aide d'un empoisonnement généralisé. Les confidences de Jacoto à Adonis, retranscrites en créole¹², ne font aucun doute :

« mon ami, n'en a un travail que nous y faut faire, ce coup ci faut que nous y tuent tous les blancs... mon ami, a vela deux racines qu'il faut gratter dans un bole d'eau, quand l'a fini ça, la moitié faut piler dans le manger de ton maître, l'autre moitié jeter devant la porte, ça pour faire venir foux les blancs, pour nous tuer eux autres tous à la comédie ».

Un autre groupe d'esclaves de la rivière de l'est (Jean-Marie, esclave de Dame Samson, Hilarion et Morvan du S. Granhautz) aurait été chargé d'étendre le massacre ; il ressort de l'instruction qu'ils avaient convenu d'un signal comme l'incendie d'une case, pour massacrer les colons des habitations et auraient imaginé un scénario dans des réunions nocturnes régulières où circulait de l'arack : projetant de profiter d'un conflit avec les Anglais pour obtenir de leurs maîtres des sagaies, ils souhaitaient prendre le temps de recruter un grand nombre de complices dans les plantations voisines¹³. Au bout de deux mois, ils attendraient le signal pour passer à l'acte.

Le jugement final du 27 brumaire an VIII (18 novembre 1799) est sans appel : ceux qui participaient aux discussions nocturnes dans la case de Jean-Marie sont dénoncés dans le réquisitoire de Levillan

12. Les interrogatoires sont très rarement transcrits en créole. C'est une spécificité de ces documents judiciaires qui, bien que très souvent illisibles, sont d'une grande richesse. Échappant à la normalisation administrative des greffes, toute la personnalité des auteurs pointe derrière le lexique et la syntaxe des interrogatoires. Arch. Dép. Réunion, Série L (Révolution, Empire, Régime anglais -1789-1815-, carton 450 « 1799. Affaires pénales. Crimes, délits commis par les esclaves ; complots contre les blancs de la colonie »).

13. Jean-Marie semble avoir recommandé de ne recruter que des complices d'un certain âge « mais de ne pas mettre la dedans des jeunes noirs parce que ça fanerait trop vite ».

Desrabines qui refuse de prendre en considération l'état d'ivresse. Bien sûr Dominique et Jacoto sont accablés. En tout onze condamnations à mort semblent avoir été prononcées. Les jeunes Lindor, Lubin et Figaro sont condamnés à des peines de prison. Les autres sont acquittés et les sorciers dénoncés par Jacoto ne sont même pas inquiétés. C. Wanquet¹⁴ affirme qu'au final, seulement cinq condamnations à mort ont été effectives : celles de Jean-Marie, Jean-Baptiste, Morvan, Hilarion et Jacoto.

Le complot de Saint-Leu de 1811 est sans doute celui qui a le plus marqué les esprits.

Les prémices du complot ont lieu au Gol, près de Saint-Louis, au sud de Saint-Leu. Depuis quelques temps, un prédicateur du nom de Jean, commandeur du S. Maillot, « prêchait l'espérance et persuadait ceux qui l'écoutaient de briser leurs chaînes » en prétendant que les Noirs de Saint-Leu participeraient au mouvement. Une réunion des colons de la commune eut lieu le 5 novembre sous l'impulsion du commissaire civil pour mettre en place des patrouilles. D'autant que le même jour le S. Maricourt Adams fut malmené par des esclaves qu'il tentait de disperser. Mais le 6 novembre au soir, une centaine d'esclaves se précipitèrent des hauts de Saint-Leu, attaquèrent plusieurs habitations dont celles de la famille Hibon en étant parfois repoussés, avant d'attaquer vers cinq heures du matin la maison de Jean Macé. Rencontrant sans doute moins de résistances, les insurgés menés par Elie, tuent le propriétaire. La foule des révoltés ne cesse de grossir ; ils s'en prennent désormais à Armel Macé dont ils mutilent le cadavre puis se divisent en trois groupes pour poursuivre leurs exactions. La réaction des habitants s'organise alors ; réunis « au quartier », ils forment des escouades pour atteindre les points stratégiques, ce qui provoque plusieurs combats : un détachement mené par Fougeroux, ancien militaire formé de 17 colons, 20 esclaves et 5 libres parvient à mettre en fuite plus de deux cents rebelles, faisant 20 morts et 35 prisonniers ; un second détachement capture une trentaine de prisonniers. Alors que « l'insurrection était déjà vaincue », ils sont rejoints le soir même par trente soldats de l'armée britannique menés par un lieutenant, puis le surlendemain par vingt grenadiers de troupes européennes et deux autres officiers anglais. Ce renfort, à défaut d'avoir combattu, ôtera tout espoir aux insurgés.

14. Claude WANQUET, *op. cit.*, citant la séance du 21 frimaire où le Comité administratif fait allusion à 5, et non à 11 condamnations à mort.

La répression est sans précédent. La révolte elle-même a causé la mort de deux Blancs, les frères Macé ; il y a eu de nombreuses agressions, de multiples vols et pillages ; le nombre de victimes chez les esclaves semble atteindre « le tiers au moins » des participants, soit « 100 à 150 victimes ». Selon différents témoignages, le Tribunal spécial¹⁵ a prononcé des condamnations à perpétuité et trente condamnations à mort. Mais le document de demande de grâce faite par Farquhar à George III semble indiquer qu'il n'y ait eu finalement que 22 condamnations à mort¹⁶, la trace des autres sources ayant disparu.

Le complot de 1835 est sans doute le plus difficile à saisir.

Depuis les événements de 1832, la colonie est sur le qui-vive : les dénonciations de complots imaginaires se multiplient tandis que l'administration s'affaire à canaliser les esclaves dits « intelligents ». Le 12 décembre 1835, un nouveau complot est découvert. De manière désormais traditionnelle, la révolte est décrite comme devant éclater le jour d'une cérémonie religieuse où les habitants seraient occupés dans des lieux de culte. Des incendies volontaires devraient être allumés pour semer le trouble et laisser le libre champ au massacre des Blancs, notamment par l'empoisonnement. D'abord localisée dans la région au vent de l'île, autour de Saint-André, on parle progressivement d'une agitation dans l'atelier des Noirs de M^{me} Desbassayns au Bernica où des armes sont retrouvées, puis d'une autre à Saint-Paul et à Saint-Denis. Peu à peu le complot se déplace des zones rurales aux zones urbaines et fait le tour de l'île.

Au final la cour d'assises accuse quinze libres de « complot ayant pour but d'exciter la guerre civile, en portant les habitants à s'armer les uns contre les autres dans la vue de s'emparer du pays et d'en chasser une partie de la population, le dit complot suivi d'actes

15. Hubert GERBEAU, *op. cit.*, p. 117. Celui-ci se tint dans l'Eglise de Saint-Denis le 11 février 1812. « La raison qui avait déterminé les autorités locales à transformer provisoirement l'église de Saint-Denis en prétoire, était l'exiguité de l'immeuble qui servait alors de tribunal », citant Chanoine Herbert Mondon, « Notice historique et descriptive concernant la Cathédrale de Saint-Denis », in-*R.T.*, T. 6, n°38, Saint-Denis, 1942, p. 140-161.

16. Hubert GERBEAU, *Ibid.*, p. 135 citant : ADLR : L 489, « 1810-1815. Justice (...) », Lettre du suppléant du procureur général à Pitois, 9 avril 1812. Les condamnations à mort ont été prononcées le 7 mars, moins d'un mois après que le tribunal spécial a tenu sa première séance dans l'église de Saint-Denis ».

commencés pour en préparer l'exécution»¹⁷ et seulement quatre esclaves de « non-révélation du crime ». La responsabilité de ces derniers semble donc minime. Le procès qui s'achève le 9 août 1836 confirme une partie des accusations : quatre esclaves, François commandeur du S. Père, Théodore cordonnier du S. Détérate, Alphonse commandeur de la Dame veuve Hubert et Montrose du S. Delozane sont condamnés à des peines de fers. H. Gerbeau affirme qu'ils ont été exilés à Sainte-Marie¹⁸ ; quatre libres de couleur sont condamnés à la déportation et les trois autres à cinq ans de prison et un dernier à deux ans de prison¹⁹.

Singularités...

Les faits énoncés, il convient de souligner les singularités qui caractérisent chacune de ces révoltes.

Ce qui rend unique la révolte de Sainte-Rose est sans aucun doute sa dimension magique, ses références à la sorcellerie et à l'usage du poison. Jacoto évoque le Grand Monde (Jean Couzar ou Zannecozamme), et parle aussi d'un nommé Farla « qui ne sait pas le français, cy devant esclave de Monsieur Cazambon, dire en sa langue qu'il savait bien faire tomber le tonnerre et qu'il le ferait tomber sur la comédie le jour que les blancs seraient là ». Les racines et les plantes évoquées ont des pouvoirs magiques pouvant tour à tour soigner des maladies vénériennes, permettre d'échapper aux méchancetés de son maître ou encore séduire sa maîtresse²⁰. Ces superstitions ne sont absolument pas prises en compte par la justice qui n'interroge pas les sorciers désignés. Mais les croyances et les forces spirituelles semblent avoir eu un rôle conséquent et fédérateur dans ce complot.

Le complot de Saint-Leu est resté dans les mémoires incontestablement car il est le seul passage à l'acte effectif ayant donné lieu à des représailles. C'est en ce sens une révolte majeure

17. « Extrait des minutes de greffe de la cour Royale de l'île Bourbon, séant à Saint-Denis », session extraordinaire du 20 juin, CAOM, Dépôt des Papiers Publics des Colonies (DPPC), Greffe 2789.

18. Hubert GERBEAU, *op. cit.*, p. 894, citant comme référence les publications de la *Revue des Colonies* de 1837.

19. *Ibid.*, il s'agit pour la déportation des libres de couleur S. Jean Pierre de Catherine, S. Joseph Chryseil, S. Jean-Marie Lamour et du célèbre S. Thimagène Houat. Pour les peines de prison, les libres S. Abel Salez, S. Pierre-Louis Solimont, S. Elie Chéry et S. Jean-Baptiste Marcelin.

20. Claude WANQUET, *op. cit.*, p. 378-379, citant interrogatoires de Pierre, ADR : L 450.

mobilisant pour la première fois un nombre conséquent d'esclaves, donnant lieu à de fortes violences. Malgré cela, ce soulèvement est un échec car il a souffert de la désorganisation militaire des esclaves, de la division du groupe servile, montrée notamment par la fidélité de nombreux esclaves envers leurs maîtres, et de la force réactive des colons de la commune. Il reste néanmoins le seul exemple abouti d'un soulèvement organisé et prouvé, qu'en temps d'occupation, la colonie a laissé des failles dans le système de surveillance policière, brèches immédiatement exploitées par un mouvement de résistance jusqu'alors latent.

Enfin, ce qui est inhabituel dans cette série d'intrigues de 1835, outre leur caractère diffus et contagieux, c'est qu'elles concernent pour la première fois une majorité de libres de couleur. Les affranchis sont en effet accusés à la fois de multiplier les vols et les recels, de semer le trouble parmi la population servile et de préparer une action violente générale.

On soulignera également le rôle souterrain de la diffusion volontaire de journaux subversifs dans le but de propager des idées libertaires. En effet, à l'initiative des libres de couleur, une lecture de la *Revue des Colonies*²¹ aurait été faite « devant quelques ouvriers esclaves »²² et ce dans plusieurs endroits de l'île. Les maires des communes de Saint-Pierre et de Saint-Louis remarquent également la diffusion par des colporteurs de lettres anonymes dont le but était « d'exciter la haine entre deux classes »²³. Un grand nombre d'exemplaires ont été distribués par un système de relais. Les autorités craignent particulièrement ce mode de contestation et en appelle à la censure²⁴ de cette revue qui participe par ailleurs à l'agitation dans d'autres colonies²⁵. On voit donc apparaître pour la première fois une lutte politique et idéologique fondée sur des organes de presse, dont

21. Les numéros de *La Revue des Colonies* d'octobre et de novembre 1834 circulent dans toute l'île. Un des principaux rédacteurs de cette revue est l'Antillais libre de couleur Bisette qui en 1822 participait à une révolte à la Martinique pour laquelle il fut condamné aux galères à vie et gracié, poursuivant depuis son combat idéologique pour l'Abolition.

22. Hubert GERBEAU, *Ibid.*, p. 879.

23. *Ibid.*, p. 880 citant ADR : 79 M3, lettre n° 1750, datée de Saint-Pierre, le 10 août 1835 et lettre de Saint-Louis, 9 août 1835.

24. *Ibid.*, p. 881 notamment le Gouverneur Dejean de la Bâtie et Fitau. Barbaroux minimise dans un premier temps la portée de ce journal avant les événements.

25. *Ibid.*, p. 881, le gouverneur de la Martinique affirme que la Revue « travestit odieusement la plupart des événements (...) et semble avoir pris un double but de tromper la Métropole sur l'état intérieur de nos colonies et d'ébranler ici-même les esprits des ateliers.. ».

l'objet est de percer en France métropolitaine, rejoignant ainsi le mouvement impulsé dans l'ensemble des colonies sucrières²⁶. Cette dimension politique inscrit ce complot dans un mouvement général menant à l'Abolition de 1848.

Les libres, qui avaient déjà mené des combats politiques en adressant à Paris leurs revendications sous forme de pétition²⁷, radicalisent ici leurs actions. Ils réalisent ainsi l'alliance tant redoutée par les colons. Le gouverneur juge cette affaire comme « le premier acte de séparation violente entre la classe blanche et celle dite de couleur »²⁸. Elle dessine une fracture entre les Noirs et les Blancs, rupture qui peut mener à l'élaboration d'un « front de classe » dont les libres eux-mêmes sont pleinement conscients. G. Louis-Domeny de Rienzi, « mandataire des hommes de couleur de l'île Bourbon (Indes orientales) », exprime cette inquiétude :

« Qu'on y prenne garde, l'injustice produit toujours l'indépendance. Si en irritant leur amour propre (celui des hommes de couleur), en froissant leurs intérêts et leurs sentiments les plus chers, on les poussait au désespoir ; si dans leur exaspération ils se mettaient à la tête des noirs, nous perdriions nos colonies, et les blancs éprouveraient le même sort qu'à Saint-Domingue (...). Si au contraire les créoles libres restent unis aux créoles blancs, il n'y aura jamais de danger réel pour les colonies »²⁹.

Ainsi, derrière le spectre de Saint-Domingue de nouveau agité, ce libre exprime tout le dilemme auquel est confrontée la colonie. En ne

26. En effet des mouvements analogues se retrouvent en Martinique (projets de révoltes en 1811, 1822, 1823 avec des hommes de couleur, 1831 conjuration générale), aux Etats-unis (1800, 1822), ... Voir H. GERBEAU., *op. cit.*, p. 885-886.

27. Ces démarches sont faites en 1830 sous le titre *Pétition des hommes de couleur de l'île Bourbon à la Chambre des députés*, Saint-Denis dont voici quelques extraits : « (...) Les Colonies françaises doivent donc être considérées comme des provinces de l'empire français (..) elles doivent jouir des mêmes droits que la métropole (..) Nous ne pensons pas qu'elles pussent être plus longtemps régies non seulement par des ordonnances locales, variables, interprétées au gré des caprices des juges et des administrateurs, mais encore par des lois qui n'auraient pas pour base l'égalité entre les blancs et les hommes de couleur », cité *ibid.*, p. 889.

28. ADR : 45M 15, 14 décembre 1835.

29. Cité par Hubert GERBEAU, *op. cit.*, p. 889. Texte du 15 septembre 1831 dans la *Pétition des hommes de couleur de l'île Bourbon à la Chambre des députés*, seconde partie intitulée « Considérations importantes au sujet de la pétition des hommes de couleur de l'île Bourbon », p. 11-16.

favorisant que les classes blanches, elle se risque à la fracture sociale. L'enjeu est donc pour elle de proposer un modèle de promotion intégrant les affranchis dans le partage des richesses. Il n'est donc pas question d'esclaves ici. Néanmoins, il n'est pas impossible que les libres aient cherché à coaliser les esclaves autour de leur projet pour avoir plus de poids face aux autorités et mener à terme une démarche égalitaire.

... *et analogies*

Toutefois plus que des éléments les séparant, ces complots présentent un plus grand nombre de points communs.

Tout d'abord, tous ces complots sont fomentés par des esclaves qui se ressemblent. Les rebelles sont surtout issus d'une certaine élite servile, commandeur, domestique, Noir à talents. D'après notre étude statistique menée sur 250 cas d'inculpation pour complot³⁰, et malgré de nombreuses informations non renseignées (près de 80% pour la variable de la profession), l'ensemble formé des Noirs à talent, domestiques, commandeurs est majoritaire. L'insurrection n'a donc que très rarement touché les masses silencieuses et craintives.

Ce résultat confirme nos recherches sur l'ensemble des résistances serviles qui ont prouvé que la base majoritaire et la plus défavorisée de la société que sont les Noirs de pioche³¹ résistait proportionnellement beaucoup moins que les Noirs à talent³², domestiques ou commandeurs qui tiraient profit d'une plus grande liberté de mouvement, d'un statut privilégié et du pouvoir qu'il implique.

Par ailleurs les complotteurs semblent être majoritairement Créoles³³ confirmant une fois de plus l'étude statistique générale qui a

30. Etude issue de : Audrey CAROTENUTO, *op.cit*, chapitre IX, p. 544-578.

31. L'usage de la pioche renvoie au travail de la terre : les « noirs de pioche » désignent dès 1823 les manœuvres ou cultivateurs dépourvus de qualification technique et qui subissent dans les champs le travail le plus pénible, au rythme du fouet du commandeur.

32. En comparaison les « noirs à talent » sont dotés d'une qualification professionnelle, la plupart du temps liée à une activité artisanale, industrielle ou technique. Ils représentent entre 3% et 11% de la population servile totale.

33. Sur 250 inculpations pour complot, nous trouvons la mention d'origine dans 40% des cas. Si nous prenons en compte l'effectif total, informations manquantes comprises, les Créoles apparaissent comme les premiers complotteurs, représentant entre 15% et 25%. Si nous excluons les inconnus, les Créoles représentent 54% des complotteurs, se démarquant nettement des autres groupes (21% Cafres, 19%

révélé que contrairement aux idées reçues les natifs de l'île étaient la première force résistante.

Ces groupes ont fait preuve par ailleurs d'une forte inexpérience dans la fomentation des complots, se montrant imprudents dans leurs réunions, désorganisés dans leurs actions, trop confiants là où précisément la clandestinité impliquait la prudence. De même, aucun chef ni aucune hiérarchie n'émerge véritablement dans ces révoltes, malgré la participation plus poussée de certains esclaves. L'amateurisme et le manque d'organisation tendent néanmoins à s'effacer, notamment dans le dernier complot mêlant libres de couleur et esclaves.

Deuxième caractéristique commune : la plupart de ces projets furent très localisés, se limitant à quelques habitations ou à une commune sans atteindre l'embrasement général escompté. De même les révoltes serviles ne causèrent que très peu de dommages. Les pertes matérielles furent faibles et les victimes très peu nombreuses : on dénombre la mort d'un Blanc en 1769, d'un esclave gardien en 1779, et de deux propriétaires blancs en 1811. De ces différents points de vue, donc, ces agressions furent très limitées.

Pour autant ces frondes ont été fantasmées et ont suscité de véritables mouvements de panique. Les autorités réagirent activement et collectivement à la menace plus ou moins réelle de ces agitations. Dominée par la peur du complot noir, la population blanche minoritaire entraîna l'île dans une posture paranoïde. Celle-ci est particulièrement visible dans la grande sévérité des peines prononcées.

Dans le complot de Sainte-Rose, le tribunal prend soin de la mise en scène des exécutions en exposant les condamnés Morvan et Hilarion à être « canonnés ... en présence de la garde nationale sous les armes et d'un grand nombre d'esclaves, après avoir reçu les consolations de la religion. La sépulture a été donnée aux lambeaux des cadavres par les noirs de chaîne »³⁴. Claude Wanquet affirme que les autorités entendaient « faire une démonstration terrifiante de leur énergie »³⁵.

Vingt-deux condamnations à mort sont prononcées au final dans le complot de Saint-Leu, seulement des peines de bannissement pour les événements de 1835 mais qui viennent sanctionner, comme en 1832,

Malgaches, 6% autres). Relativement à leur représentation dans la population servile totale (entre 39% et 43%), ils complotent donc davantage que les autres groupes.

34. Procès verbal du 1^{er} nivôse (22 décembre), ADR : L 450.

35. Claude WANQUET, *op. cit.*, Tome III, p. 380

des événements qui n'ont pas eu le temps de voir le jour et ne sont fondés que sur de fortes suspicions après des délations.

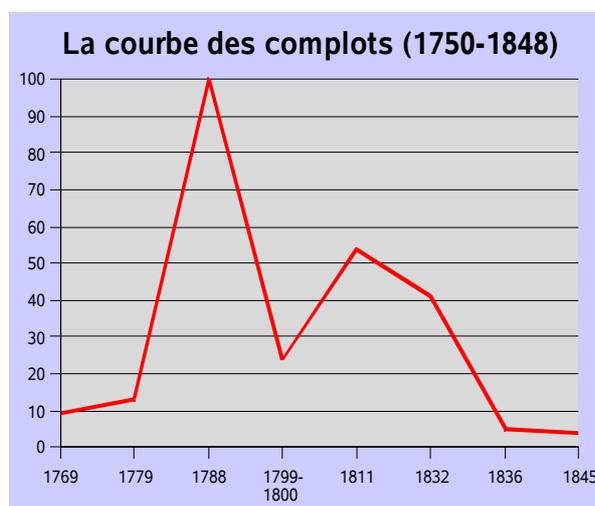
Troisième caractéristique, la plupart de ces révoltes ont été dénoncées par des esclaves ou des libres de couleur : Adonis, le cuisinier malgache révèle le complot de Sainte-Rose ; Figaro³⁶ reçoit une médaille d'or pour la révélation du complot de Saint-Leu ; Perpétue, libre de couleur, obtient une médaille et une pension tandis que les esclaves Guillaume et Augustin sont affranchis³⁷ pour la délation du complot de 1835.

La stratégie des maîtres entretenant les rivalités ethniques et sociales est donc payante. La dénonciation a été quasi systématique confirmant les fortes dépendances entre certains esclaves et leurs maîtres et l'absence de solidarités serviles.

Nous remarquons néanmoins que même avortées, dénoncées, ces fomentations n'en ont pas moins existé. Le quatrième trait commun est donc une fréquence très élevée des agitations, révélant une forte tension entre le groupe des dominants et des dominés. En tant que projets, ces révoltes constituent des menaces réelles.

36. CAOM., Reu carton 3 dossier 32. Après un rapport du Ministère de la Marine et des Colonies du 27 décembre 1821 demandant « qu'il soit remis au noir Figaro une médaille portant ces mots : St-Leu, Figaro, Fidélité », le commandant et administrateur pour le roi accorde à l'esclave le 1 septembre 1822 la récompense en ces termes : « Le noir Figaro a surtout bien mérité de la colonie. Il a été baptisé avec pompe le jour de la Saint-Louis à l'entrée des offices divins. Votre excellence trouvera sans doute agréable qu'il lui soit accordé à titre de concession une certaine étendue de terrain capable de lui procurer une existence agréable (...) ».

37. Hubert GERBEAU, *op. cit.*, p. 901, *Annales maritimes et coloniales*, publiées par MM Bajot et Poirré, partie officielle, t. 68, 1839, p. 93-94.



Années	Nombre d'inculpés pour complot	Pourcentage
1769	9	3,6
1779	13	5,2
1788	100	40
1799-1800	24	9,6
1811	54	21,6
1832	41	16,4
1836	5	2
1845	4	1,6
(total)	250	100

Objectivement, et même si ce tableau reprend le nombre d'inculpés et non de coupables pour complot qualifié (le nombre de jugés coupables chutant à 65), nul ne peut affirmer que les complots à la Réunion ne furent que de « simples incidents »³⁸.

Enfin, dernière caractéristique, tous les complots ont par ailleurs profité des failles du système engendrées par les crises historiques, politiques ou militaires.

38. André SCHERER, *Histoire de la Réunion*, Paris, 1966, 126 p.

Pour la première fois dans le complot de Sainte-Rose, les esclaves semblent avoir élaboré un plan qui repose sur une bonne connaissance de la situation politique et militaire de l'île. Ils veulent en effet mettre à profit le contexte de crise entre l'Angleterre et la France. Utilisant les armes confiées par leur maître pour la défense de l'île, ils envisagent de les trahir en profitant de la débâcle pour passer à l'acte. Jacoto affirme que la stratégie vient des esclaves du S. Granhaultz :

« Hilarion demandait à Morvan ce qu'il ferait si les Anglais venaient ; lui, Jacoto, dit sur le champ moi s'en va foutre le camp dans le bois ; alors Hilarion et Morvan lui répliquèrent, vous l'est une foutue bête, vous y en conné donc pas que les blancs la fait sagailles pour nous autres battre contre les anglais ; nous autres va laissé anglais qui seront dans le vaisseau, vaut mieux autres battre ici à terre, nous autres y les plus que les blancs, nous va tuer à eux et virés contre eux »³⁹.

Dans le complot de Saint-Leu, cette idée est largement reprise. Le contexte est celui des conséquences du fiasco militaire français de 1809 où s'opère une désacralisation des maîtres. Les esclaves découvrent la faiblesse des propriétaires désarmés et soumis à l'occupation étrangère. Ils imaginent alors naturellement des alliances avec l'ennemi. Déjà lors de la bataille contre les Anglais en 1809, quelques esclaves auraient voulu trahir la colonie par des mésalliances⁴⁰. En 1811, les esclaves souhaitent de nouveau tirer profit de la crise politique, d'autant que les Anglais, d'une certaine manière, les y engagent par leur ambivalence⁴¹. Sans doute pensent-ils

39. ADR : L 450.

40. L'esclave Gal est un des esclaves accusés « pendant l'attaque de Saint-Paul par les Anglais (septembre 1809) » de s'être livré au pillage. Le Tribunal spécial accuse une trentaine de noirs d'avoir « manifesté des projets criminels contre les Français habitant cette colonie et demandé des armes aux Anglais ». La majorité des accusés sont rendus à leurs maîtres et treize condamnations semblent avoir eu lieu, dont trois condamnations à mort. Il pouvait s'agir de mauvais commerce avec les femmes comme l'esclave Marie, de simples travaux effectués à bord des navires ennemis ou de véritable collaboration avec l'ennemi, ce qui est le cas pour Gal. Son affaire est entièrement retranscrite par H. GERBEAU, *op. cit.*, p. 104-116 ainsi que toutes les formes de collaboration entre les esclaves et les Anglais. Aujourd'hui le dossier d'archive consacré à cette affaire (ADR : L 451) n'est plus communicable car il est très abîmé.

41. Hubert GERBEAU, *ibid.*, p. 137. Selon l'auteur, les Anglais ne « se sentent pas étrangers à l'effervescence des ateliers ». Les colons soupçonnent des alliances entre les révoltés et les Anglais. Le 30 novembre 1811 la *Gazette de l'île* affirme : « C'est dans l'interrogatoire du nommé Elie, l'un des chefs qui vint

que ce nouveau régime sera plus favorable à leur émancipation, à moins qu'il ne s'agisse simplement de profiter des brèches laissées par les nouvelles autorités. De plus le contexte économique est mauvais les années précédant la révolte. Les cyclones ravageurs de 1806-1807 ont anéanti de nombreuses récoltes, notamment de café, provoquant des disettes dont les esclaves étaient les premières victimes, surtout à Saint-Leu qui comptait de nombreuses cultures. Les esclaves furent particulièrement sollicités pour « réparer les dommages ». De plus le manque d'eau causé par l'éloignement de la source engage les serviteurs à se déplacer pour aller en chercher, ce qui a favorisé le rassemblement clandestin d'esclaves⁴². L'augmentation de la charge, de la pénibilité du travail, la dégradation des conditions de vie peuvent expliquer l'émergence d'un mécontentement. H. Gerbeau met également en avant dans son étude l'influence de trois facteurs plus ou moins diffus : « l'attente d'un libérateur lointain » par l'arrivée de navires bonapartistes ou anglais⁴³ ; le poids de la Révolution française⁴⁴ ; et l'ascendant des événements de Saint-Domingue⁴⁵.

trouver le lieutenant colonel Kelso à Saint-Paul, que ce digne militaire acquis de justes lumières sur une conspiration aussi atroce et aussi follement ourdie. C'est alors que se développèrent entièrement les vues et les espérances des insurgés ; c'est alors que les Anglais apprirent avec horreur que les coupables avaient pu se flatter d'être soutenus par eux dans la rébellion et qu'ils perçurent que le vrai danger de la colonie était d'occasionner par cette opinion dont il est urgent de désabuser les révoltés(...) ». Les Anglais affaiblirent en même temps l'autorité des maîtres par la confiscation des armes (*Ibidem*, p. 124). De plus, leur discours sur « l'émancipation » est selon H. Gerbeau, « ambivalent » (*ibid.*, p. 145-146).

42. Hubert GERBEAU, *op. cit.*, p. 141 : « ... sous prétexte "d'aller à l'eau à une heure indue, ceux qui sont mal attentionnés peuvent se réunir dans des lieux éloignés de la surveillance et former des complots, comme la dernière insurrection de Saint-Leu en a fourni la preuve puisque les révoltés se sont réunis et recrutés au bassin d'eau de la Ravine du Trou », citant ADR L 482 : « 1810-1813. Administration générale (...), concessions d'eau » : lettre adressée au Colonel Keating, lieutenant-gouverneur de Bourbon, 1^{er} Août 1812.
43. H. GERBEAU, *Ibid.* p. 143-148. L'auteur met à jour dans les années précédant le complot l'attente paradoxale par les esclaves du libérateur Bonaparte alors que l'homme a montré la plus grande cruauté envers les mouvements de révoltes serviles (Saint-Domingue) et qu'il est à l'origine de lois racistes (C. Wanquet, *La France et la première Abolition de l'esclavage. 1794-1802, le cas des colonies orientales Ile de France (Maurice) et la Réunion*, Karthala, Paris, 1998, 724 p., p. 629.). Nous avons déjà évoqué l'ambivalence avec les Anglais, ce qui constitue une attente plus compréhensive.
44. H. GERBEAU, *Ibid.*, p. 149-155. L'auteur analyse l'influence des idées abolitionnistes dans l'émergence du complot à travers le rôle joué par le père Lafosse, missionnaire Lazariste aux idées abolitionnistes (même s'il est difficile « de se faire une idée certaine de la réalité de ses idées » (C. WANQUET, *Histoire d'une Révolution...*, p. 400-402.). De plus, malgré les précautions prises, il

Le complot de Saint-André émerge aussi dans un contexte politique tendu qui s'inscrit dans la lignée des principaux troubles remarqués dans les autres complots serviles. En effet, la Réunion s'inquiète car l'ancienne île sœur, Maurice qui est restée anglaise, vient d'émanciper ses esclaves par décision du parlement anglais⁴⁶. La Réunion craint donc la contagion et la diffusion des idées libertaires par les échanges entre esclaves. D'autant qu'une intervention anglaise est toujours fantasmée dans l'île⁴⁷ ; les esclaves de Bourbon voient en cette nation un allié des idées nouvelles.

La constance des corrélations entre les temps de crises et la fomentation de complots est confirmée par l'étude statistique générale qui a pu souligner la correspondance entre pics d'activité résistante et périodes de tension.

Le graphique⁴⁸ qui suit illustre ces nombreuses correspondances.

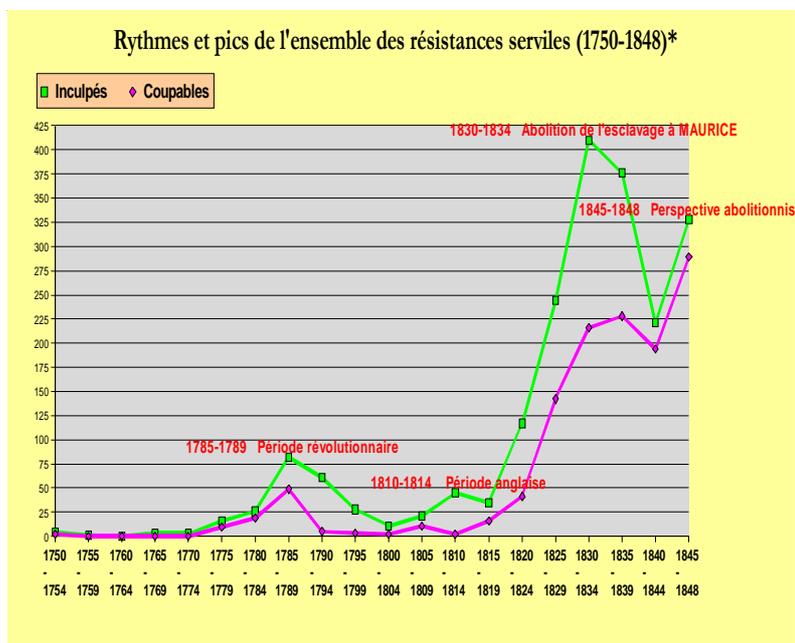
montre que la « large diffusion » et la « généralisation du mouvement libertaire » sont influentes dans le complot même si « la transposition en actes de cette volonté de liberté reste limitée ».

45. *Ibid.*, p. 156-171. H. GERBEAU démontre que les Réunionnais étaient informés des troubles de Saint-Domingue malgré l'éloignement par « la littérature, la presse, et par l'exploitation anti-abolitionniste qui en est faite, mais aussi par des lettres qu'ils reçoivent et par le témoignage direct de colons qui ont vécu dans l'île », ce qui a contribué à diffuser des peurs durables. D'autant que d'après son étude chiffrée comparatiste entre Saint-Domingue et Bourbon, « le déséquilibre est nettement plus fort à Saint-Leu qu'à Saint-Domingue quand on prend en compte la totalité de la population libre : une personne libre pour 7,97 esclaves à Saint-Domingue, alors que, (...) le rapport est d'une personne libre pour 10,22 esclaves à Saint-Leu (p. 169-170) ».

46. L'émancipation prend effet à partir de 1835, juste avant les complots observés à la Réunion.

47. *Ibid.*, p. 878-879, « On signale au directeur de l'intérieur qu'un « jeune noir » a révélé l'existence d'un « complot de révolte » à Saint-Paul : des esclaves (...) annoncent le « prochain retour des Anglais » qui vont les libérer » ...

48. Graphique issu de : Audrey CAROTENUTO, *op. cit.*, p. 226, graphique G1 construit d'après diverses sources judiciaires réunies dans une base de données, tome 3, p. 805-807.



Nous y voyons la démonstration de l'existence d'une conscience politique servile, d'une connaissance des enjeux internationaux, et au-delà, de la perméabilité de la sphère insulaire aux diffusions progressistes et ce malgré l'éloignement, enfin de la capacité tactique, stratégique des esclaves à saisir les faiblesses d'un système coercitif.

Paradoxalement, ces événements furent avec le temps sous-estimés par l'historiographie. Celle-ci voulait peut-être accréditer le mythe de la « douceur » de l'esclavage à Bourbon, en mettant en parallèle avec les sanglants complots antillais les quelques « émois » que l'île avait connus. Pourtant, si l'on considère la somme des projets de rébellions, on y lit sans conteste la permanence d'une menace contre l'ordre établi, une pression constante des esclaves contre la société coercitive. Il est donc insuffisant de dire que les révoltes serviles ne furent pas une forme majeure à la Réunion et que l'île n'eut jamais son Spartacus. Il nous semble important de changer de grille de lecture pour percevoir que le phénomène insurrectionnel réunionnais fut plus prégnant dans les craintes générées dans l'imaginaire collectif que dans la réalité des faits. Par conséquent, la méfiance des colons

engendra un système répressif très performant et explique l'adaptation des contestations serviles à d'autres domaines échappant à la vigilance coloniale : les formes de révolte les plus investies dans la colonie bourbonnaise seront donc le vol, le marronnage, les voies de fait et le suicide ; les esclaves « ont marronné dans la danse »⁴⁹, cherchant à préserver leur identité culturelle ; les femmes ont refusé leur réification en réduisant leurs naissances, autant de manifestations qui sapent définitivement l'image de la docilité des esclaves réunionnais.

49. Gabriel ENTIOPE, *Nègres, danses et résistances. La Caraïbe du XVII^e au XIX^e siècle*, Paris, 1996, 293 p.